

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2404-06

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA Maire de CANTARON**

**Conseillers en exercice : 14
Présents : 10+4 proc
Votants : 14**

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER –
Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC- Fabienne GALLI**

**Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS – Karine
FAGES – Michel CORSINI**

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Augmentation redevance
Annuelle des taxis**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dernière augmentation de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les sociétés des taxis, sur la commune de CANTARON, remonte à l'année 2009 – le montant de la redevance avait été fixé à 220 €.

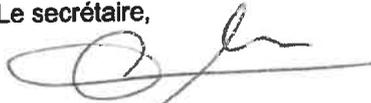
Aujourd'hui, compte tenu du temps écoulé et de l'inflation, le nouveau montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les sociétés de taxis s'élèvera à 400 € / an.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 2 voix
CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 9 voix POUR**

- ADOPTE à partir de 2025 l'augmentation de la redevance annuelle d'occupation du domaine public des taxis sur la commune de CANTARON, la portant à 400 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire,



Christian DI MARTINO

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 12/04/2024
Qualité : Maire